L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les [illegible] des souscripteurs aux avis continués à un carré [illegible] par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] l'attention du public à des ventes d'immeubles [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle [illegible] par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] seront admis, paieront le double du prix des annonces [illegible] et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des abonnés à l'année, telles que toutes à l'encart par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portés [illegible] et aux prix et taux ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des [illegible] paieront $40.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics [illegible] à des annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ETATS-UNIS

Arrangements d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. C. Mays, feront régulièrement la ligne de la Nouvelle-Orléans à la côte désignée sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain pour toute la saison d'automne et d'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés et [illegible] l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine [illegible] jusqu'à l'époque où seront [illegible] arrangements dont il s'agit.

W. H. AVERY, 8 Gravier.

PAQUEBOT REGULIER CHAQUE SEMAINE POUR VICKSBURG, Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur neuf et fin marcheur, J. M. WHITE, capitaine Carver, fera les voyages réguliers entre ce port et ceux ci-dessus dénommés, à partir de [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] Vicksburg le [illegible] après midi.

JOHN R. SHAW, Agent.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur fin marcheur LEVI WELCH, capitaine Goodrich, reçoit son chargement au pied de la rue Bienville et partira [illegible] du courant, à 10 heures du matin. Il prendra du fret pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, [illegible], Franklin, Centreville, Pattersonville [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN HALL.

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur paquebot SULTANA, capitaine [illegible], ayant changé son jour de départ [illegible]

L. V. HUBBARD & Co, 47 Tchoupitoulas.

POUR ST. LOUIS.—Le beau bateau à vapeur J. M. WHITE, capt. Conway, [illegible]

JNO. R. SHAW & Co, agens, 24 Poydras.

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur FANNY, capt. J. Martin, partira positivement [illegible]

JACQUES LAROSE, Agent, No 71 rue de la Vieille Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK. Ligne de l'Union.—Le navire [illegible] WARSAW, capitaine [illegible] J. W. STANTON & Co.

Le CINCINNATI partira après le Warsaw.

POUR NEW YORK. Ligne de paquebots, Merchants'.—Le navire [illegible] T. TOBY & BOGERT, 76 Camp.

POUR PHILADELPHIE.—[illegible] SARAH HAND [illegible] T. TOBY & BOGERT, 76 Camp.

DEMANDE. [illegible] pour New York. S'adresser à FOSDICK & BRO. 74, Camp.

Ports d'Europe.

POUR HAVRE.—Le [illegible] capitaine [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BREME.—Le navire [illegible] TRENTON, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BREME.—[illegible] PAULINE, capitaine [illegible] SCHMIDT & Co, 36 Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] ONEIDA, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire au voilier CHATHAM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire fin voilier CLIFTON, capit. Ingersoll, partira sous peu, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. Pour fret de 100 balles de coton ou de tabac, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA CRUZ.—La goëlette PILOT, capit. Baker, partira positivement samedi 27 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE, 74 Vieille Levée.

N. B. Les passagers sont priés de passer chez le Consignataire pour y [illegible] leur passage, et de se procurer [illegible] du Consul Mexicain. 24 juil

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA, Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA, J. Hewitt.
CALEDONIA, E. G. Lott
ACADIA, Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er février.
Caledonia	4 février	1er mars.
Acadia	4 mars	1er avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120
De Boston à Halifax 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se rendre à la Chancellerie du Consulat de France pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent:

B
Brisollier-Deprecourt, Auguste
Blaise, Gustave
Brifaut, Louis
Berger, Guillaume et Eugène
Boulenger,
Breau, Achille
Benoist frères,
Bossuet, Etienne
Bocquillon, Jean Baptiste
Brousset, Joseph
Bougerie, Jean Baptiste Guillaume
Bernard, Jean
Barrau fils,
Beaulieu Bonnal,
Bontat Auguste

C
Carle Jean Baptiste
Charlemagne, Hypolite
Cony, Jean
Combes, Eugène François et Charles Elie
Chauchon, Louis

D
Doublet, Jean Baptiste
Destrey, Jean
Descombes, Mme
Desserey, André
Dessounet, Théodore
Decourt, Joseph
Dujarric, Jean
Drchaud, Adolphe

E
Enaut, Jean
Eberhardt, Henriette

F
Fulgence, Augustin
Flecheux, Antoine
Floss, Grégoire
Fayt, Pierre Martin Vital
Fanchon-Mandeval, F. A.

G
Grégo,
Guimberteau,
Guillet, (Architecte)
Grimonpont, Henriette
Guyon, Jean

H
Houin, Dominique Etienne
Hetier, Léon

L
Leguain,
Lefebre, Eugène
Legoias, Jean Baptiste Urbain
Latrobe, Antoine
Lafontaine, Louis
Lazare, François Xavier
Ledresseur, Frédéric Adolphe

M
Mitry, André de
Mitry, veuve, Ravena Martainville
Menger, Jean Bte. François
Minet, François Mathurin
Maurice, Pierre
Ménard, Alexandre
Mongin.

O
Oudet, Philibert

P
Pecoul,
Pocquillon,
Plaisant, Jeune
Pignerz, Constant Malgoire
Peruchet.

R
Reynal Jean
Ritzenthaler, Jean
Ringot, Jean Baptiste
Riche, Jean Baptiste

S
Simonet, Alphonse
Schwan et Cie.
Sean, Jacques

T
Tringuart, Nicolas
Tolon,
Turpault, François

V
Vigot, Charles Felix
Vavasseur,
Verneuil, Adrien, Benjamin et Clarisse

W
Weigel, Charles Frédéric

H
Megeletsen, Charles

La Chancellerie du Consulat sise rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de 9 à 3 heures.

PARAPLUIES, OMBRELLES.—Un grand assortiment de tous genres, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76 Magasins. 26 juin

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 9 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf [illegible]

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans un meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

25 mars 1844. ROBERT MURPHY

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre existants en cette ville.

Le bassin ou, si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 2 à 15 pieds d'eau. Il y a assez d'eau sur une superficie de 190 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc. etc.

Deux belles promenades, ombragées par des tentes, règnent sur toute la surface des bains; le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous immondices.

Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et ne les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.

Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents, aller et retour en ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains sans labours aucun. 16 m

A LOUER PRESENTEMENT. Une maison basse en briques avec cuisine haute située encoignure Bienville et Bassin.
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St Louis.

A LOUER POUR LE 1er DU MOIS PROCHAIN. Une maison située rue d'Orléans, entre Trême et Villeré.
20 juil R. BRUGIER, 9 rue St Louis.

A LOUER POUR LE 30 DE CE MOIS. Deux maisons neuves en briques, situées rue Trémé, entre Canal et Jackson
10 juil R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER présentement—Une maison en briques à [illegible] avec cuisine haute située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine.
Une maison basse en briques avec cuisine haute située rue St Philippe entre Royale et Condé.
S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis
3 juil

A LOUER.

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

AUSSI—

UNE MAISON [illegible] à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à B. & A. SOULIE,
14 juin 45, Conti—au premier.

A LOUER—La propriété [illegible] par M. Ogden, en face de la Place Annonciation et des rues Constance et de la Cours. La maison est en bon état de réparation, et contient 8 bonnes appartements, il y a un grand jardin, une écurie, chambres, etc. Pour les conditions, s'adresser à la [illegible] 21 juin

A LOUER—La maison No. [illegible] rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre [illegible]
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 juin 14 Poydras.

A LOUER, à [illegible] une [illegible] MAISON [illegible] entre Toulouse et St. Louis, composée de [illegible] chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à
4 mai W. F. & R. MURPHY, 151 Vieux Bassin.

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très spacieuses et en bon état situées rue de la Victoire, près le [illegible]
Une maison à 3 étages également bien située et en bon ordre, rue Marigny près la Levée.
Ces maisons seront louées à des prix modérés; pour conditions s'adresser à
22 av J. ALBERT, St. Louis.

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Ste-Marie, entre celles Girod et Julia, attenant à celle de H. McCalob, on la louera $25, et possession en pourra être donnée immédiatement.
Une autre MAISON à deux étages, No 190 rue St. Jean [illegible] On la louera $10 par an, et possession pourra être de [illegible]
2 mai J. P. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et [illegible] rue de la Victoire, près les Champs Elysées [illegible]
Une maison à étages rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'hydrant des water works.
Ces maisons seront louées à bas prix, pour les conditions s'adresser à J. ALBERT,
8 av 24, rue St-Louis.

A LOUER—Une très Belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bon[illegible]. Pour plus amples renseignements, s'adresser à
R. D. BLOSSMAN & Co,
26 mars 86, Bienville.

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composée chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galerie, avec deux cuisines pavées, de 4 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois.
Aussi, deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus comprenant chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c. à louer pour $10 par mois.
W. E. & R. MURPHY,
29 mars 151 Vieux Bassin.

A LOUER. Une maison de campagne située à quelques îlots des magasins à tabac, bâtie sur un arpent de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 48, rue de la Douane. 18 juin

A LOUER. Une maison [illegible] en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à
16 m E. & F. DAVIS, 100 Camp.

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 88 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à
19 juin FIELD & Co. 30, Vieille Levée.

A LOUER. Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,
8 juin Rue Carondelet.

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1844.
ORDRE DE BRIGADE No. 6.

EN obéissance à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue d'été, sur la Place d'Armes, le 25 août prochain, à 6 heures du matin, pour une revue d'inspection.

La compagnie des Tirailleurs d'Orléans, capitaine Buthe, se rendra sur la dite place une demi-heure avant la revue, pour en garder le grillé et fermer les portes.

Les commandants de compagnies remettront au major inspecteur de brigade un contrôle exact des membres présents à la dite revue.

La ligne se formera dorénavant une demi heure après l'heure prescrite. Les chefs de corps sont chargés de la stricte exécution de cet ordre.

Par ordre du brigadier général,
Commandant la Légion de la Louisiane,
24 juil N. VIGNIE, aide-de-camp de service.

RAIL-ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

A LA demande générale, la Compagnie a, le 22 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 4 h. et demie, au lieu de 4 heures
De la Nouvelle-Orléans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.
De Carrollton, à 7 heures, au lieu de 6 heures et demie.
De la Nouvelle-Orléans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON,
30 mai Ingénieur en chef

F. & J. LACOSTE, 165, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Créole arrivant du Havre:

Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour femmes, gants fil anglais extra fins, do fil de laine, do fil d'Ecosse écrus et blancs, de soie, cravattes taffetas noir fin 7/8, de diverses étoffes et qualités, gilets de flanelle, bretelles de toutes qualités, étoffes d'été à très bas prix pour clore la vente de la saison, mouchoirs cholet, batiste, unis et à ourlets et rivière, shalls et voiles filet, mousseline de laine, mérinos, coutils blancs, bleus et nouveautés, rubans de velours et soie Nos. assortis, aussi pour border les souliers, peignes en corne buffle et imitation écaille, boutons de nacre, métal, corne et agrafes.

Toujours en magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et chamois—Un assortiment complet de parfumeries Monpelas et autres.

Aussi:—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques, demi barriques et caisses, vins généreux assortis, vin de Vermut de Torino, stomachique, vin du Rhin, liqueurs assorties supérieures, de Badin Frères de Paris et Champagne de Bordeaux ansiette du même. Un assortiment complet de bouchons pour bouteilles et damejeannes.
9 juillet

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.
90, rue de la Douane.

REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Esq. do
Alexander Grant, do
MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.
John Mullen & Co, do
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt, do.
10 juin

AVIS.—Durant mon absence de la ville, M. Fred. Furst sera chargé de ma procuration.
Les personnes ayant affaire avec le Consulat Russe, s'adresseront à lui, au bureau du soussigné.
6 juillet E. JOHNS, 26 Gravier

CAFE de la Havane et sucre jaune, à vendre par REYNAUD & FALLON,
26 ja 34 Tchoupitoulas.

PEAU de Veau française et cuir à semelle du pays, à vendre par REYNAUD & FALLON,
26 ja 34, Tchoupitoulas.

PETITS POIS au beurre—10 caisses petits pois à vendre par AUG. MOLIER,
20 juin—6 60, St Louis

VIN en barriques, rouge [illegible] à vendre par A. MOLIER, 60 St Louis

CHAMPAGNE de qualité supérieure à vendre par AUGUSTE MOLIER [illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans:

VENDREDI MATIN, 26 JUILLET 1844

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT.
2d — ZENON CAVELIER.
3e — GEORGE S. GUION.
4e — LAFAYETTE SAUNDERS.
5e — JACQUES DUPRE.
6e — EDWARD SPARROW.

CONVENTION TEXIENNE — Nous avons déjà fait allusion au projet de Convention, mis en avant par les partisans de l'annexion immédiate. Cette Convention doit se réunir soit à Richmond en Virginie, soit à Nashville dans le Tennessee; plus probablement dans cette dernière ville, attendu qu'elle est la seule qui ait été proposée officiellement jusqu'à ce jour; attendu aussi que M. POLK s'y trouvera tout transporté, et que la proximité permettra d'y faire apparaître l'ombre toute puissante du héros de l'Hermitage. Le Comité central du Tennessee, c'est à dire l'agence générale du polkisme, qui a pris l'initiative dans cette circonstance, a eu soin de présenter la Convention comme une affaire essentiellement démocratique, puis il a tâché de repousser l'idée de désunion, inhérente à une pareille convocation.

"Le parti démocratique, dit cette adresse, regarde la question d'Annexion comme une question nationale, et il se prononce en faveur de l'acquisition de ce territoire parce qu'il le croit nécessaire à pour donner une nouvelle force à l'Union et pour nous garantir une paix, une harmonie et une prospérité toujours croissante. Dans notre opinion, la position prise par M. Clay dans cette question, si elle était appuyée par le peuple de ce pays, fermerait à jamais la porte à l'admission du Texas dans l'Union, et sur ce point, comme sur tous les autres points capitaux qu'emporte avec elle l'élection pour la Présidence, nous sentons que nous pouvons le combattre sans nous exposer à l'accusation de pousser à la Désunion. M. Clay n'admettra pas le Texas, tant qu'une considérable ou respectable portion du peuple sera opposé à cette admission, ou tant que le Mexique refusera d'y donner son assentiment. Dans l'état présent de nos relations à l'intérieur et avec le Mexique, il est évident que ces conditions sont impossibles, et partant qu'il faut répondre par un refus formel à la demande des citoyens du Texas. Le Parti Démocratique au contraire, s'il réussit à élire M. POLK, demande l'annexion sans aucune condition de ce genre, sans aucun sacrifice de la loi ou de l'honneur national, et sans recours à aucun autre principe de gouvernement que celui qui fait de la volonté de la majorité, constitutionnellement exprimée, la loi du pays."

Si l'on n'y regarde pas de trop près, les allégations du comité central du polkisme peuvent paraître [illegible]; mais elles ne soutiendront pas le moindre examen. Comment fera-t-on en effet, pour prendre le Texas sans violer la foi nationale, si l'annexion s'opère sans l'aveu du Mexique? L'annexion est le vœu des citoyens du Texas, dit-on; mais en vérité il faudrait n'avoir pas lu les documents relatifs aux négociations du Traité-Tyler pour [illegible] parler d'une pareille hypothèse. L'initiative est venue du Cabinet Tyler et l'on sait par quels honteux moyens ce cabinet est parvenu à obtenir une quasi-adhésion de la part du gouvernement texien, mais [illegible] le peuple du Texas a [illegible] formellement manifesté de [illegible] son désir d'entrer dans l'Union? Le parti locofoco ne fait au résultat qu'accepter, sans même réclamer le bénéfice d'inventaire, l'œuvre du capitaine Tyler; il faudra bien qu'il en accepte aussi la honte et les dangers. Le comité central du polkisme aura beau dire, il ne parviendra pas plus à éviter cette conséquence qu'à séparer l'annexion immédiate de l'idée de désunion. Les mouvements de la Caroline du Sud sont là pour donner à ses assertions le démenti le plus formel.

Quant à l'assertion que l'avènement de M. CLAY au fauteuil présidentiel serait le rejet absolu et sans retour de l'annexion, elle n'a pas l'ombre du sens commun. Dans la lettre sur ce sujet, M. CLAY s'est-il prononcé contre l'annexion en elle-même? Non certes, il n'a fait que signaler les dangers et les inconvénients d'une annexion trop brusque, trop immédiate. N'a-t-il pas déclaré encore dans une autre lettre très récente et que nous citions hier, qu'il n'a personnellement la moindre objection contre l'annexion? Il y a loin de pareils sentiments à une hostilité directe contre le fait en lui-même, et si l'on veut réfléchir quelque peu sur ce point, on verra que les chances pour arriver paisiblement, honorablement et sûrement à la réunion du Texas, seront plus grandes sous la présidence de M. CLAY que sous celle du candidat actuel de la *démocratie*.

Supposons en effet un moment que l'opinion de la majorité du pays se prononce en faveur de l'Annexion, pourvu que cette mesure s'accomplisse avec loyauté et dignité. N'est-il pas évident que le Mexique sera bien plus disposé à traiter avec nous, s'il voit notre gouvernement animé de sentiments de conciliation et prêt à respecter ses droits, que s'il le voit décidé à les mépriser? Le rejet du Traité-Tyler a prouvé au Mexique et au monde que nous ne sommes pas un peuple avide, un peuple envahisseur. L'élévation de M. CLAY à la présidence serait la consécration de cette politique sage et mesurée qui fait passer la justice avant l'intérêt; qui respecte les droits des autres parce qu'elle veut que les siens soient respectés, et qui sait unir la réserve à la dignité, la modération à la fermeté. Alors le gouvernement des Etats-Unis serait en mesure d'obtenir par la persuasion et par la confiance bien plus qu'il ne saurait arracher par la crainte et l'intimidation. Alors il serait possible d'espérer la prompte réunion du Texas aux Etats-Unis. Que M. POLK au contraire arrive au pouvoir; que le cri "d'annexion immédiate à tout hazard" que l'on pousse aujourd'hui se fasse entendre; que sans égard pour les droits des autres, sans respect pour ses propres engagements et ses propres obligations, le gouvernement se mette en mesure de saisir le territoire qu'il désire; alors nous retombons dans la situation que M. TYLER a essayé de nous faire; alors nous n'obtenons le Texas qu'au prix d'une guerre, et d'une guerre qui peut devenir redoutable; et cette rapture provoquée par nous, soulève contre nous la juste condamnation du monde civilisé. Ainsi, avec M. CLAY, l'annexion à son heure nécessaire, mais calme, paisible, honorable; avec M. POLK, l'annexion immédiate, mais compromettante, déshonorée par la violence et pleine de dangers. Voilà ce que le pays, ce que les partisans du Texas ne doivent pas oublier.

Les journaux de la Jamaïque publient sur la situation de l'île de Cube quelques détails assez curieux d'ailleurs, mais qui portent trop clairement l'empreinte de l'hostilité britannique pour qu'on doive y ajouter beaucoup de foi.

Soit que le gouvernement anglais ait eu la main forcée par les abolitionistes pour l'émancipation de ses colonies, soit qu'il ait sacrifié volontairement ses colons des Antilles à ses colons de l'Inde, dans une pensée d'égoïsme national, toujours est-il que ses colonies tropicales d'Amérique sont perdues à tout jamais; et l'on conçoit assez qu'il voie d'un œil envieux la prospérité des riches et florissantes colonies espagnoles. De là les tentatives qu'il fait depuis nombre d'années pour amener leur ruine.

Des événemens récens prouvent que le capitaine-général O'Donnell a compris les dangers de l'influence anglaise sur la colonie qu'il est appelé à gouverner, et qu'il a repoussé cette influence avec une fermeté dont on ne le croyait peut-être pas capable, mais qui lui fait honneur.

La haine des Anglais est donc tout naturellement acquise à O'Donnell et à son administration: circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant les renseignemens des journaux de la Jamaïque, qui après avoir peint sous les plus sombres couleurs l'état des choses à Cube, et surtout la conduite du capitaine-général, continuent ainsi:

"Par exemple, la commission mixte possède un bâtiment sur lequel sont jugés les cas de traite. Ce bâtiment exige des réparations, et lorsqu'on s'est adressé à O'Donnell, membre de cette commission lui-même, pour en demander, il a répondu: "Cela ne me regarde pas; l'argent ne sortira pas de mes coffres pour cet objet."

"Le consul anglais, M. Crawford, lui écrit officiellement sur la manière honteuse avec laquelle la traite est encouragée. Le capitaine-général lui renvoie la dépêche cachetée, avec cette observation: "Qu'il ne voulait plus avoir de communication avec lui."

"Une députation de personnes qui s'intéressaient à quelques-uns des individus emprisonnés dernièrement se présente et obtient pour toute réponse: "Messieurs, gouvernez vos femmes et vos enfans; moi je prendrai soin de gouverner la colonie."

"Un Américain est tué par une sentinelle, et la demande en réparation n'est point prise en considération. Indigné des témoignages de sympathie que donnent à ce malheureux assassiné les bâtimens anglais, français et américains, il dit: L'armée américaine ne se compose que de 6,000 hommes, je puis disposer de plus de 14,000, et je les défie!

"On assure qu'en un mois on a introduit 1,100 esclaves à la Havane, ce qui a donné au capitaine-général un boni de $36,460. On ajoute que la cour de Madrid lui a fait de vifs reproches à ce sujet, déclarant que s'il ne se conformait pas aux traités à cet égard, le gouvernement anglais [illegible] d'O'Donnell [illegible]."

[illegible] au contraire de bonnes raisons de croire que toute réparation sera faite pour ce funeste événement. Encore une fois, les opinions des Anglais sur O'Donnell ne doivent être accueillies qu'avec une extrême circonspection.

Une balle de coton nouveau provenant de la plantation de M. A. Doherty, West Feliciana, a été vendue hier par J. B. Byrne & Co. à 11 1/2 cents. La qualité est ce qu'on appelle *fair*.

Une autre balle provenant de la plantation du gouverneur McNutt, Mississipi, a été vendue à 11 cents.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, en prenant possession de sa place, le nouveau collecteur a cru devoir se conformer à la mauvaise habitude qui prévaut depuis quelques temps et changer un assez bon nombre d'employés sans avoir égard au bien du service.

Nous disons que c'est une mauvaise habitude parce que ces emplois exigent pour la plupart des connaissances spéciales que les nouveaux venus ne parviennent à acquérir qu'avec le temps et aux dépens du public. Si les contrebandiers étaient consultés, ils donneraient certainement le conseil de changer souvent les inspecteurs.

Quand donc rentrera-t-on franchement dans les vieilles traditions de la véritable démocratie où l'on ne demandait jamais à un employé son opinion et que l'on gardait en place tant qu'il était fidèle et capable?

Espérons que les élections de novembre nous ramèneront dans cette bonne voie.

Cour du Recorder Génois—Jean Segassier, accusé d'avoir coupé à belles dents l'oreille d'une personne il y a quelques jours, a été envoyé en Cour Criminelle.

Francis Maillot, arrêté par le capitaine Youenes comme échappé de justice dans l'Etat de l'Alabama, a donné caution pour comparaître de nouveau et subir une investigation.

Christine, esclave de M. Couvertié, a comparu hier sous l'accusation d'avoir volé de l'argenterie, sera ultérieurement examinée.

D. Berbello, arrêté sous l'accusation d'avoir soustrait de l'argent de la personne chez laquelle il était employé, sera examiné ce matin.

Valsin, esclave de M. Coulon Jumonville, accusé d'avoir blessé avec l'intention de tuer, Charles Casimir, h. c. l., au coin des rues Bourgogne et Dumaine, est tenu en prison jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat des blessures.

On lit dans le *Louisville Journal*:

"LETTRE DE M. FRELINGHUYSEN.—CALOMNIES LOCOFOCOS.—Il y a environ trois semaines, des catholiques nous informèrent que des meneurs locofocos faisaient secrètement circuler des calomnies de nature à nuire à l'élection de M Frelinghuysen, on l'accusait par exemple, d'être fortement opposé à la tentative faite par l'évêque Hughes, de faire diviser le fond des écoles entre les écoles protestantes et catholiques; d'être membre de l'association des Américains Natifs; enfin, d'avoir été un des instigateurs des émeutes de Philadelphie. Pour repousser victorieusement d'un seul coup ces atroces calomnies, nous pensâmes que le meilleur moyen était d'obtenir une déclaration de M. Frelinghuysen lui-même. Nous lui écrivîmes donc de concert avec le juge Pirtle, et voici sa réponse:

New York, 5 juillet 1844.

J'ai reçu votre lettre et je réponds avec plaisir aux questions que vous me faites. Depuis que je réside à New-York comme Chancelier de l'Université, j'ai eu soin que les intérêts de cette institution n'eussent pas à souffrir de l'intervention des partis politiques, sauf ce qui concerne le droit sacré de suffrage. Je n'ai point et je n'ai jamais eu la moindre connection avec le parti des Américains de Naissance. Je n'ai jamais parlé des émeutes de Philadelphie que pour les condamner sans réserve; et je n'ai jamais été mêlé dans l'affaire de la division du fond des écoles entre les catholiques et les protestans de New York. Ce n'est même que par votre question que j'ai su que telle question avait été agitée. Qu'il me soit permis de dire, Messieurs, qu'en général je chéris les principes de notre Constitution qui accordent la liberté de conscience la plus illimitée. THEO. FRELINGHUYSEN.

A MM. Henry Pirtle et Geo. D. Prentice.

Le Clay Club de Charleston a nommé Randall Hunt membre honoraire par acclamation.

Nous voyons dans les journaux de Louisville que les locofocos sont devenus furieux par anticipation de leur défaite prochaine. Ils se portent, dit-on, à des voies de fait envers les whigs lorsqu'ils peuvent. [illegible] pierres aux dames parce qu'elles sont whigs et cassent [illegible] vitres des Clay Clubs &c. Ce sont encore le[s] manifestations de cet esprit de désordre et d'anarchie qui caractérise le locofocisme.

Une vengeance—Il y a quelques années que dans une rixe à Natchez, un nommé Peters fut blessé au point d'en demeurer estropié, par un nommé Baker. Tout dernièrement, Peters ayant rencontré Bakers à Louisville le tua d'un coup de pistolet et s'est livré immédiatement après à la justice.—Il dit qu'il a suffisamment vécu puisqu'il s'est vengé.

Un journal locofoco de New York, annonce une quarantaine de conversions au locofocoïsme—mais on découvre en y regardant de près que ces prétendus whigs apostats sont depuis 1841 enrégimentés sous la bannière du gouverneur de l'[illegible] T. W. Dorr. Ces braves locofocos sont vraiment à plaindre de ne trouver rien de mieux à citer en fait de désertion.

C'est singulier, disait dernièrement un badaud, c'est singulier, mais tous les whigs que je connais [illegible] le même nom.—La raison en est bien simple, dit un loustic, tous ces individus n'en font qu'un, c'est le même nom répété à l'infini.

Suivant le *New York Republic* les importations d'espèces dans ces Etats-Unis pendant l'année 1843, se sont élevées à $21,885,552 dont $17,000,000 en or, et les exportations $3,818,330—laissant un excédant de $18,167,154.

Nous voyons que nos jeunes Louisianais ont cueilli leur bonne part des palmes scholaires à la distribution des prix du Collège de St. Xavier à Cincinnati, Ohio.

Bonne Conduite.—Franklin Thomas, de St. Martinville, un accessit; Jules Verneuil, de St. Jean Baptiste, idem.

Activité.—Franklin Thomas, de St. Martinville, premier prix.

Philosophie—Sciences Physiques—Franklin Thomas, de St Martinville, premier prix. Chimie—Franklin Thomas, de St. Martinville, un accessit.

Mathématiques.—Franklin Thomas, de St Martinville, premier prix. Elémentaire.—Francis Verneuil, de St. Jean Baptiste, un accessit.

Grec—1re. Classe—Franklin Thomas, de St. Martinville, 1er prix. 4e. Classe—Théodore de Valcourt, de St. Martinville, un accessit.

Latin—1re. Classe—Franklin Thomas, de St. Martinville, 2e prix. 4e. Classe—Théodore de Valcourt, de St. Martinville, premier prix.

Français—2e. Classe—Valsin Bulliard, de St Martinville, un accessit; Arthur Bulliard, dito, accessit; Théodore de Valcourt, dito, accessit.

Géographie—éléments—Jules Verneuil, de St. Jean Baptiste, 2e prix.

Ecriture—1re Division—Théodore de Valcourt, de St. Martinville, premier prix.

Partie Commerciale—1re. Division—François Verneuil, de St. Jean Baptiste, accessit. 2e. Division—Jules Verneuil, dito, 2e prix; John Butler, de la Nlle. Orléans, accessit.

Musique—Franklin Thomas, de St. Martinville, accessit.

Parmi les élèves qui se sont distingués pour leur exactitude et leur bonne conduite, la Louisiane fournit:

Arthur Bulliard, de St. Martinville;
Théodore de Valcourt, do;
Richard Finn, de Covington;
Franklin Thomas, de St. Martinville;
Jules Verneuil, de St. Jean Baptiste.

VARIETES.

AU JOUR LE JOUR.

XXVII.

(Voyez les Numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 juin, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 24 et 25 juillet.)

Le docteur se mit à causer avec Sabine, lui ordonnant de manger, le lui défendant aussitôt, la taquinant de mille façons pour la distraire de l'agitation inquiète qui commençait à s'emparer d'elle. Il lui parlait sans cesse, appelant ses regards sur tous les objets qui se trouvaient sur la table, mais il ne pouvait parvenir qu'à grand'peine à les détacher d'une pendule placée en face d'elle, et sur laquelle Sabine suivait l'heure avec une avide constance. Déjà tout le monde avait remarqué les efforts inutiles de Sabine pour répondre à la gaîté forcée du médecin. Déjà on avait observé quelques légers tressaillemens nerveux, quelques sourires contractés, quelques exclamations sourdement échappées. L'œil de Sabine se voilait, la respiration devenait oppressée et haletante, lorsque tout à coup voilà un coup de sonnette qui éclate, on entend une première porte s'ouvrir et se refermer. Par un mouvement spontané, tout le monde se lève, excepté Sabine et le docteur; une seconde porte s'ouvre, c'est Silvestre et son ami qui entrent. Toutes les voix poussent un cri de joie, toutes les mains se tendent vers le nouveau venu, et lorsque tous les yeux se tournent vers Sabine pour lui dire:

Enfin le voilà!

On voit la pauvre enfant renversée sur sa chaise, pâle et inanimée, et le docteur coupant impitoyablement, avec un couteau de table, ceintures, cordons, etc., etc.

—Ce n'est rien! ce n'est rien! criait le docteur; de l'air seulement et de l'eau fraîche.

Silvestre veut se précipiter vers Sabine, mais Mme Simon le prévient. On s'empresse autour de la jeune fille, on l'emporte dans le salon, sans que Silvestre puisse s'en approcher, sans qu'il puisse l'apercevoir par dessus le rempart d'amis officieux qui sont venus à son secours. On dépose Sabine sur ce même divan où quelques jours avant Silvestre avait été déposé, frappé d'un coup affreux, elle atteinte d'un bonheur trop attendu.

Mme Simon, le docteur et quelques femmes restent près de Sabine, et tout le monde rentre dans la salle à manger.

Les uns sont debout, avec leur serviette au bras; [illegible]

[illegible] moment où il allait commencer le récit de leur voyage, la porte du salon s'ouvre, et Mme Simon, [illegible] seulement la tête, dit tout bas:

—Elle va mieux.

—A-t-elle tout à fait repris connaissance? lui dit son mari.

—Certainement, car lorsqu'elle a rouvert les yeux et qu'elle m'a regardée, je lui ai dit: Il est ici; et elle m'a répondu avec un doux sourire qui prouvait bien qu'elle avait repris toute sa connaissance, elle m'a répondu: "Je le sais..... Mais elle est encore si faible que le docteur défend que personne, *personne*, entre dans le salon.

Le second: *personne* fut adressé directement à Silvestre, qui prit la main de Mme Simon et la porta à ses lèvres.

A ce moment il sembla qu'on le remarqua pour la première fois, car Mme. Simon se reculant de lui, s'écria en regardant aussi M. D....

—Oh, mon Dieu! dans quel état les voilà tous les deux!

En effet, ils étaient couverts de boue et dans un désordre effroyable.

—Parbleu! s'écria D. d'un ton joyeux, si vous vous êtes imaginé jusqu'à présent que des lieues faites à franc étrier sur d'affreux bidets de poste, à travers la boue et la pluie, rendent un homme présentable pour le bal, vous devez perdre, en nous voyant, cette opinion.

—Comment, c'est ainsi que vous êtes venus? dit-on de tous côtés.

—Ah! peu s'en est fallu, reprit D.... que nous ne fussions partis à pied......... Il fallait partir, partir....... il n'avait que ce mot là à la bouche. J'avais beau lui expliquer comment nous arriverions plus vite en attendant le convoi, en louant une voiture, il n'entendait rien. Tout ce que j'ai pu gagner, c'est le malheureux bidet de poste, et encore, est-ce parce que nous passions devant l'auberge en [illegible] et qu'on n'a demandé que deux minutes pour nous seller des chevaux......... Et puis une fois partis, c'était un train un train....... Je déclare que, l'année prochaine, je me fais jockey pour les courses du Champ-de-Mars!

A ce moment la voix du docteur appela Mme. Simon, elle alla vers sa pupille, qui entendait sans doute la voix du narrateur, et qui lui dit:

—Eh bien! que disent-ils? qu'est-il arrivé?

Mme Simon lui raconta ce que venait de dire M. D...., qui, pendant ce temps, continuait son récit dans la salle à manger, et il fallut que Mme Simon s'assît au chevet de sa malade jusqu'au près de M. D.... pour écouter ce qu'il disait et le rapporter à Sabine.

La belle malade voulait tout savoir, et les disputes avec les postillons, et la selle qui avait tourné à Essonne, et le cheval de Silvestre qui était tombé à la Cour-de-France, et M. D.... qui était tombé de son cheval à Juvisy, et les deux jeunes gens renfourchant intrépidement leur rosse, reprenant leur galop enragé, calmant les fureurs des postillons à force d'argent, et arrivant à la dernière poste après avoir libéralement jeté à un garçon d'écurie leur dernière pièce de cent sous.

Les voilà donc bien empêchés, et ils n'eussent pu continuer leur route et la montre de D.... n'eût [illegible] du paiement des chevaux [illegible] &c. &c.

Comme nous l'avons dit, à mesure que l'ami de Silvestre racontait tous ces circonstances avec cet esprit franc que donnent la joie [illegible] éprouve et le plaisir avec lequel on est écouté, Mme Simon allait et venait, rapportant à chaque fois une nouvelle de récit à Sabine, qui écoutait avec avidité, répétant [illegible] de Silvestre les mots échappés [illegible] de Sabine; messagère du bonheur [illegible] heureux qu'elle était, et que le docteur [illegible] pas mettre encore en présence.

Bientôt l'ordre fut donné qu'on se remettrait à table, et Mme Simon [illegible] désordre de la toilette de S[illegible] viendrait reprendre [illegible] convives.

Par une précaution [illegible] Mme Simon, la place de Silvestre fut marquée [illegible] de celle de [illegible] malade, contrairement à [illegible] voulait pas qu'elle [illegible] tre entendus de personne [illegible] que le décorum, mais [illegible] leur auraient à tous deux [illegible] à tout à se dire, il vaut mieux ne pouvoir se dire rien que d'essayer d'un mot et de [illegible] par les regards curieux [illegible] ques minutes après que [illegible] Sabine rentra toujours appuyée sur le bras de son médecin. Au moment où [illegible] qu'il était levé et qui voulut parler à Sabine, [illegible] leur le repoussa chaudement de la main [illegible]

—Très bien très bien, jeune homme, vous parlerez tout à l'heure plus tard.

Le [illegible] continua. Sabine et Silvestre se regardaient à peine [illegible] Ils ne se disaient rien [illegible] La joie était franche, animée bruyante [illegible] Silvestre [illegible] de M. Simon [illegible] rien du tout. Enfin le dernier service [illegible] et avec ce dernier service, [illegible] le jour des Rois [illegible] tirer les Rois chez M. Simon.

Lorsqu'on procéda à cette auguste opération, les conversations [illegible] centraient toutes sur le magnifique gâteau. Qui aurait la fève? Chacun la demanda [illegible] fait de magnifiques promesses [illegible] échoué, comme s'il s'agissait d'une véritable royauté. Enfin les parts sont distribuées [illegible] chacun se met en quête d'éplucher le morceau qu'il a reçu [illegible] personne ne l'a, personne ne la trouve [illegible] à accuser quelqu'un [illegible] la réunion de l'assemblée [illegible] parole, lorsque [illegible]

—C'est moi qui l'ai!

Etait-ce seulement le hasard [illegible] de Mme Simon qui avait [illegible] sa pupille [illegible] toujours est-il que c'était Sabine qui avait la fève. Et tout aussitôt voilà que [illegible] nombre des gens qui parlaient [illegible] cris [illegible] autour de la table, disant:

—C'est Sabine! c'est Mlle [illegible]! vive Sabine! vive Mme Durand!

Et [illegible] ensemble:

—Vive la reine!

Puis tout à coup M. Simon [illegible] de sa voix d'audience la plus [illegible] quand il s'agit de dominer le murmure d'un nombreux auditoire:

—Mais à cette reine il faut un roi!

—Un roi! un roi! [illegible]

Et [illegible] tous côtés aussi les regards coururent de Sabine à Silvestre, de Silvestre à Sabine.

La jeune fille les vit et les comprit, elle baissa les yeux et une subite rougeur lui monta au visage.

Silvestre tenait aussi les yeux baissés sur son assiette. Sabine n'osait ni parler ni regarder. Elle se sentait pas la force d'obéir à cette désignation faite par tous, et qu'avant tous avait déjà faite son cœur. N'était-ce pas jeter l'aveu de son amour aux yeux de vingt curieux? elle hésitait. Enfin elle entendit le silence qui se faisait autour d'elle, et, prenant la fève dans sa main tremblante, elle se leva doucement elle la tendit à Silvestre en lui disant d'une voix presque éteinte:

—Voulez-vous être mon roi!

Les cris, les bravos, les trépignemens couvrirent la réponse de Silvestre, qui poussa le docteur de côté, et se jeta à genoux devant Sabine. M. Simon courut les embrasser, et Mme Simon aussi, et tout le monde aussi et ....

....

Et c'est ainsi que finit cette histoire, commencée au réveillon de l'année dernière, et achevée le jour des rois de la présente année 1844.

Mille amitiés. FREDERIC SOULIE.

P. S. J'espère, mon cher Armand, que vous ne manquerez pas à la noce; c'est le samedi 10 février qu'ils se marient à l'église Saint-Vincent-de-Paule.

FIN.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES

Navire Lady Arabella, Simpson, Livourne, L H Gale
Brick Emprendedor, Collins, Havane, J Prats
Goëlette Mary Clare, Ewell, Charleston, J W Gibbons
Goël. Lois, Perry, Pensacola, T C Twichell

ARRIVES

Brick mexicain Eusebio, Bosso, de Campêche.
Steam. Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Steamer Louis, Carey, de St Martinville.
Steamer Belle of the West, Whitten, de Cincinnati.
Steamer James Fischer, Williamson, de Fort Smith.
Steamer Grace Darling, Dustin, de Louisville.
Steamer Levi Welch, Goodrich, de Bayou Grosse Tête.
Steamer Planter, Cummings, de Shreveport.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Uzelia, Johnson, des Opelousas.

DERNIERES DATES.

Boston	juil 16	Londres	juin 21
New-York	juil 17	Liverpool	juin 21
Philadelphie	juil 17	Paris	juin 19
Baltimore	juil 16	Havre	juin 15
Washington	juil 18	Bordeaux	juin 4
Charleston	juil 2	Vera-Cruz	juin 15
Havane	juil 6	Mexico	juin 24
Galveston	juil 6	Tampico	juin 12

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

	De Liverpool	d'Amérique
Hibernia,	4 juillet	1 août.
Great-Britain,	13 "	8 "
Caledonia,	19 "	16 "
Acadia,	4 août	1 sept.
Great Western,	17 "	16 "
Britannia,	16 "	16 "
Great Britain,	31 "	28 "
Hibernia,	4 sept.	1 oct.
Great-Western,	12 oct.	9 nov.
Great-Britain,	19 "	14 "

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu M. B. Cucullu, sont priées de les présenter, ainsi que leurs titres, au bureau de F. Grima, notaire public, rue Royale, No. 65.
Veuve B. CUCULLU, née Voilon.
Nlle. Orléans, 10 juillet, 1844.

JAMBONS—70 tierçons jambons de sucre, enveloppés pour familles, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
26 juin, 44, Poydras

SUCRE—120 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20, St. Louis. 5 juillet

CAFE—800 sacs Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis. 6 juil

TABAC—100 balles en feuilles de Cuba, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis. 8 juil

CIGARES—Regalia, Ingenuidad et Milles à vendre par J. M. LAPEYRE 20 St. Louis. 6 juil

SEL—500 sacs demi gros de Liverpool, à vendre par J M LAPEYRE, 20 St. Louis. 6 juil

GRAISSE—150 barrillets belle et ferme à vendre par PRICE & FROST, 26, Poydras. 9 jt

SEL—1000 sacs sel de Liverpool, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 60 rue St. Louis. 18 juin—8

A VENDRE—En débarquement du navire [illegible]

FAYENCE—10 paniers fayence assortie, convenable au détail de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché par SMITH BRYAN, 20, Douane

TOILE et cordes d'emballage—50 pièces toile du Kentucky, et 30 rouleaux cordes venant d'arriver, et à vendre par SMITH BRYAN, 20, Douane

VIEUX whiskey de Monongahela—25 barils et 20 demi-barils, à vendre pour compte pour [illegible] des consignataires par SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE DE LIN &c—15 barils huile de lin pure, 10 do huile de baleine rectifiée, 10 barils huile de [illegible]; à vendre par JARVIS & ANDREWS,
28 juillet 20 Douane et 7 Douane

MEDECINES FRAICHES et Préparations Chimiques—Les soussignés ont constamment un grand supplément de médecines fraîches et de préparations chimiques, qu'ils offrent aux établissements de la campagne, habitants et médecins, aux plus bas prix et à des termes raisonnables. JARVIS & ANDREWS,
20 juill 20, Douane, et 7 Douane

AMIDON—100 caisses excellent amidon de Boston, à vendre à bas prix par JARVIS & ANDREWS,
16 juil 20 Douane et 7 Douane

HUILE de Palme brûlé—46 barils No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
26 juillet 20 Douane et 7 Douane

INDIGO &c—6 surons indigo de Carracas, 3 caisses idem de Manille, 3 barriques garance, 10 barils alun, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
20 jt 20, Douane et 7 Douane

FARINE—300 barils, excellentes marques, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
26 juil 24 Poydras.

GRAINES de Lin—13 tierçons, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
26 juil 24 rue Poydras.

JAMBONS—[illegible] tierçons pots côtés, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
26 juil 24 rue Poydras

PORC—300 barils mess, prime, &c. à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
26 juil 24 rue Poydras.

BEURRE—20 barillets beurre frais de l'Ouest, pour ménage, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
26 juil 24 rue Poydras

TABAC—7 caisses tabac à feuilles dorées, de Langhorn et Armistead, et 50 dito tabac du Missouri, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
26 juil 24 rue Poydras

WHISKEY—50 barillets whiskey d'orge, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
20 juil 24 Poydras

HUILE et blanc de baleine—Huile d'hyver et blanchie, et blanc de baleine assorti, de New Bedford, à vendre par J W STANTON & Co,
26 juil encoignure Magasins et Lafayette

SAVON et Amidon. Savon de Winchester Nos. 1 et 2, et amidon, à vendre par J W STANTON & Co.
26 juil encoignure Magasins et Lafayette

CAFE de Rio—De première qualité, et vieux café Java, à vendre par J W STANTON & Co.
26 juil encoignure Magasins et Lafayette

THE—Impérial et poudre à canon en boîtes et en jarres, aussi du Pouchong, Souchong et Young Hyson, à vendre par J W STANTON & Co,
26 juil encoignure Lafayette et Magasins

Compagnie des Architectes de la Nlle. Orléans.

LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle Orléans, sont invités à se réunir au Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, lundi prochain 29 du courant, à 6 heures précises p. m., pour affaires importantes.

De la part de plusieurs actionnaires.

25 juillet—4t 25,26,27,29

A VENDRE—La jolie MAISON DE CAMPAGNE neuve et bien construite, ainsi que le terrain, située à l'encoignure des rues Julie et Philippe. La maison se compose de [illegible] chambres et un cabinet [illegible] construite en briques et a une galerie devant et une autre derrière, une cuisine à deux étages avec des chambres [illegible]. Pour plus amples informations, s'adresser [illegible] C. DENEUFBOURG, Encoignure des rues Ricard et Constance.
24 juillet—4pt

CORDES—Les soussignés ont reçu sur consignation, 300 rouleaux cordes d'emballage et [illegible] qu'ils [illegible] à vendre à des conditions raisonnables. DITTRICH & SHANNON,
25 juillet 29, Poydras

[illegible] venant de North River et bien emballé pour l'exportation à vendre par DITTRICH & SHANNON,
2 juil 20 Poydras

THE—[illegible] boîtes de 13 livres, Young Hyson, à vendre à bon marché et pour du comptant, par DITTRICH & SHANNON,
23 juillet 29 Poydras

SAVON—de Boston, No. 1, brun, à vendre à bas prix par DITTRICH & SHANNON, 29 Poydras

TOILE, CORDE et FICELLE D'EMBALLAGE.—200 pièces toile de Maysville et Fulton [illegible] Loom; 150 rouleaux [illegible] à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
77 Tchoupitoulas

FARINE—350 barils farine fraîche et superfine, [illegible] par SHULTZ HADDEN & LEACH,
77 Tchoupitoulas

FIL DE CARRET—300 rouleaux à vendre par SHULTZ HADDEN & LEACH,
77 Tchoupitoulas

MELASSE—d'habitation et fond de citerne, en barils à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co,
34 Bienville

SUCRE—convenable pour le détail, de première qualité en boucauts, tierçons et barils à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co.
24 juil 34, Bienville

CIGARES de la Havane—20 milliers Cigares de la Havane, qualités assorties, en débarquement du brick [illegible] et à vendre par E. JOHNS & Co.
26 Gravier

AUX PROPRIETAIRES DE PRESSES A COTON, &c.

LES soussignés, agens de l'atelier de charrons, avantageusement connu de MM D. O. Wilson, J. Smith & [illegible] Philadelphie, sont prêts à recevoir des ordres pour [illegible] de presses à coton, [illegible]
24 juillet WM EMERSON & Co., 108, Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick Uncas, à vendre par L. CANTIER, 40, Gravier.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—[illegible] reçu en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par
24 juil E. G. BORSE, 13, Douane.

MARCHANDISES DU PAYS.—[illegible] caisses coton de Hamilton, 10 de cotonnades d'Hamilton, [illegible]; caisses toile à draps blanchie, 15 balles de écrue, [illegible] En magasin et à vendre par
24 juil WM. FROST & Co, 20 Vieille Levée

PAPIER—3 [illegible] papier à envelopper le linge, [illegible] à vendre par
24 juil WM. FROST & Co, 20, Vieille Levée

ARTICLES DIVERS—[illegible] caisses savon de Boston marque Sweetser, et 150 demi caisses dito. 200 caisses blanc de baleine, 150 sacs café vert, de Rio, 1500 gallons huile de baleine raffinée, en barriques et en barils, 500 gallons idem d'hiver, blanchie et naturelle, 20 barriques saleratus. En magasin et à vendre par
24 juil Wm. FROST & Co, 20 Vieille Levée.

$100 DE RECOMPENSE

CENT piastres de récompense seront données par le soussigné à quiconque donnera des informations qui pourront faire découvrir [illegible] barils de farine volés sur la Levée tandis que le brick T. Street prenait son chargement pour la Havane, vers le 18 ou 20 juin dernier. REYNAUD & FALLON.
23 juillet 34 Tchoupitoulas

ON demande quelques bons Bûcherons, nègres, pour aller à la campagne. S'adresser à B & A SOULIE,
22 juil 45 rue Conti—au 1er

CIGARES—20,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick Uncas, à vendre par
23 juil J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE—blanc, brun, et jaune, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO,
23 juil 32 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—De toutes qualités, constamment en main, à vendre par J. M. CABALLERO,
27 juil 32, Vieille Levée.

ARTICLES DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné—100 caisses sucre blanc de la Havane et florette; 100 do sucre jaune; 150 do sucre brun; 250 sacs café vert; 20 damejeannes miel; 100 balles tabac en feuille de la Havane, enveloppe et tripper, 20 barils amidon de la Havane, 6 surons indigo de Carracas, 25,000 cigares [illegible]; 3,000 Regalias, Comunes et petits cigares.
22 juil F. LAMPRE, 24 Vieille Levée.

TABAC en feuilles de la Havane, 16 balles tabac pour capes et tripes, reçues par le brick Uncas, à vendre par FRANCIS LAMPRE,
22 juillet 24 Vieille Levée.

CONFITURES—6 barils pots de goyave de la Havane, à vendre par F. LAMPRE,
22 juillet 24, Vieille Levée

FOIN—150 balles foin de la rivière du Nord, en débarquement du navire Oswego de New York, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
23 juillet 60, Camp

CHAPEAUX de Campêche à vendre à bas prix par FROST & Co 16 Magasins.
21 juil

BRODEQUINS, etc.—300 paires brodequins de cuir rouge; 3000 do kip; 250 do pour enfans, à vendre par
21 juin FROST & Co. 16 Magasins.

Rubans! Rubans!

LES soussignés reçoivent en ce moment par le navire Oswego, un grand assortiment de Rubans en satins unis et taffetas, dans les couleurs suivantes: bleu, blanc, rose, cerise et ponceau Nos. 1 1/2, 2, 3, 4, 6, 9 et 12 et même numéro en noir pour fabricants de cercueils.

Aussi:

Shalls en barège 12/4 écharpes, filet blanc et noir 8/4, 10/4, 12/4 pour shall, le bonnet blanc et noir en soie mouchetée pour voiles et pèlerines, dentelles fil de toutes les largeurs, blanches et noires, dito en soie, dito en coton, étamine pour deuil, soieries unies, velours coton noir, gants de peau et en soie pour dames, dito en fil pour hommes et enfans, mousseline suisse de 4/4 à 12/4 de large, unie et brodée, mousseline à moustiquaires et à rideaux, mouchoirs de batiste, toile d'Irlande, bas anglais et allemands, [illegible] bretelles [illegible] à Paris, dito intérieures, mouchoirs français, [illegible] à matelas, mérinos français et anglais, soie à coudre, boutons, épingles en paquets, cheveux, colliers dito, bracelets dito, ornemens de tête dito, peignes à cheveux, dito rubans blanc et couleurs pour chapeaux de [illegible]

Constamment en magasin—articles pour habitation et pour domestiques, capotes des meilleures marques, aiguilles plaquées et autres. DAVID & CHAPUS,
24 juillet 93, rue de Chartres.

HOTEL ST. JEAN-BAPTISTE

MESSRS. TEMPIER & BOUSQUET ont l'honneur d'informer le public que la propriété de M. F. Bousquet, située à la paroisse St Jean Baptiste, a été tout récemment mise à neuf et distribuée de manière à servir d'Hôtel dans cette paroisse. Les personnes qui désireront s'absenter de la ville dans la saison des maladies, trouveront un établissement convenable tant sous le rapport de la salubrité que de sa proximité de la Nouvelle Orléans, n'étant éloigné que d'environ 40 milles, sur la rive droite du fleuve. Outre l'élégance et la propreté qui règnent dans cet Hôtel, il réunit une foule d'agréments [illegible].

Pour renseignements, s'adresser à M. L. GIRARD, encoignure Bourbon et Conti. 26 juil—1m

HOTEL D'ORLEANS,
Rue de Chartres
ENTRE TOULOUSE ET ST. LOUIS.

A. TTE. GEORGES, propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public, [illegible]

Le navire OSWEGO, capit. Wood, de New York, est maintenant en déchargement en face le marché à la viande.—Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
23 juil HULLIN & WOODRUFF.

Les consignataires suivants du navire Oswego, de New York, sont priés de donner connaissance de leurs demeures au commis sur la Levée. Beebe & Bros., S. Barker, Théodore Uddon. HULLIN & WOODRUFF,
23 juillet 60, Camp

Durant notre absence de la ville, WILLIAM REID sera notre chargé de pouvoirs.
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1844.
12 juil G. & R. BUCHANAN & Co.

M. JOSEPH A. HALL est notre chargé de pouvoir durant l'absence temporaire que nous allons faire de cette ville, par acte passé en l'étude de D. J. Ricardo, notaire, en date du 8 juillet 1844.
11 juil NORCROSS & FOSDICK

LE BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transporté de la rue Royale à la rue du Canal, No. 80, bâtisses Mercer.
18 juil—1m

LE Docteur EDOUARD MARTIN, de la Faculté de Paris, prévient le public qu'il a établi son domicile dans la maison de feu Dr. Jh. Martin, son père, No. 193, rue Royale. 3 juil—30

Bureau des Assesseurs des Taxes d'Etat de la Paroisse d'Orléans.

LES habitans et propriétaires de la Municipalité No. 2, sont prévenus que le tableau d'assessment des propriétés et des esclaves dans la dite Municipalité, est déposé au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et que [illegible] jusques et compris le 15 d'août prochain.
16 juil—16a20j

Le Courrier copiera cet avis.

William Davidson John Parkison.
WILLIAM DAVIDSON & Co.
Négocians-Commissionnaires,
61, rue du Canal.

VINS ROUGES,
—Importation directe.—

60 barriques Montferrant, 1841; 60 de Queyries, 1842; 20 barriques St. Estèphe, 1842; 20 de Pauillac, 1842, à vendre par G. M. LUCAS,
11 juin—2m No. 30, rue Bienville.

Nouvelle-Orléans
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares

P. CUSACH.
PHARMACIEN,
Encoignure des rues Condé et St. Philippe, NOUVELLE-ORLEANS.
30 mai

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
Marchands Commissionnaires,
77, Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans.
Christian Shultz, *Maysville Ky.* | David Hadden, *Nouvelle-Orléans.* | Joseph Leach, *Nouvelle-Orléans*

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, et Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No. 40, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
44, rue Poydras,
5 jt Nouvelle-Orléans

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 44 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., aux prix libéraux. 20 oct

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

CHANGEMENT DE DOMICILE.
TUFTS & HOBART,
ont transporté leur comptoir au No. 39, rue Gravier.
31 oct.

CLYMER, THOMPSON & Co.,
NEGOCIANS-COMMISSIONNAIRES,
45, rue Tchoupitoulas, NOUVELLE-ORLEANS.

PEET & MORTON,
(CI-DEVANT PEET & NORTH),
Marchands, en gros, de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres.

ISAAC BRIDGE,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE et Agent pour la vente des coffres-forts Salamandre, patentés de Rich et les balances de Stevens.
76, rue des Magasins,
Nouvelle-Orléans 31 nov

WORSLEY & FORMAN,
Marchands Commissionnaires,
75, Tchoupitoulas.
Nouvelle-Orléans 1 déc

STEPHEN PRICE. CHARLES L. FROST
PRICE & FROST,
Marchands Commissionnaires,
26, rue Poydras,
Nouvelle-Orléans 14 nov

FOSDICK & BROTHER,
Négocians Commissionnaires,
74, rue du Camp,
8 nov Nouvelle-Orléans

EDWARD DAVIS. EZRA DAVIS
E. & E. DAVIS,
Négocians Commissionnaires,
No. 100, rue du Camp,
Nouvelle-Orléans. 1er. novembre

JARVIS & ANDREWS.
Droguistes en Gros.
TIENNENT également, peintures, huile, verres à vitres, instruments de chirurgie, boccaux pour Pharmaciens etc. etc. 20 rue de la Commune, et 7 rue du Canal.

WM. FIELD VREDENBURG. W. B. VREDENBURG
FIELD & Co.
Négociants Commissionnaires,
30, Vieille Levée.

FONT des avances comptant sur des consignations de Coton, Sucre, Melasse, Riz, [illegible], Farine, &c. adressées à leurs amis de New York et de Boston. 8 nov—1an
16 nov Nouvelle-Orléans

SAMUEL TOBY,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
[illegible] New York

BUDDECKE, WOODS & Co.
Négocians Commissionnaires,
94, rue Tchoupitoulas
Nouvelle-Orléans.

CONSULAT D'ANGLETERRE,
Bureau, No. 30, rue au Camp.

ON demande des renseignemens sur un nommé GEORGE ADAMS FILLING, natif d'Angleterre. Les dernières nouvelles que l'on a reçues de lui datent d'environ six ans; il était alors employé à bord d'une goëlette sur le lac Pontchartrain. 10 juil—30

VOL.—Ont été volés il y a quelques jours, deux couverts en argent à filets, marqués D. D. lettres gothiques—Quinze piastres de récompense seront données à celui qui fera découvrir le voleur. Si les dits couverts ont été achetés, en les rapportant, la somme qu'ils auront coûté sera remise à l'acheteur avec un bonus s'il l'exige, et aucune poursuite ne sera dirigée contre lui. S'adresser rue d'Orléans, No 153. 10 juil—[illegible]

EN FAILLITE—F. B. Conrad, assignee de la faillite d'Antoine Mauran—Dans la Cour de District des Etats-Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 437—En vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le samedi 3 d'août 1844, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o Deux lots de terre, ainsi que les deux maisons en briques et à trois étages qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, [illegible] de cette ville, et désignés par les Nos. 6 et 10, dans l'îlet No. 3, tel qu'il appert par le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte passé en l'étude de Félix de Armas, notaire, le 21 mars 1836, savoir:

Le lot No. 6 mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue des Architectes, sur 120 pieds [illegible] pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'édifice en briques et trois étages qui s'y trouve, étant le No. 6 de la grande bâtisse de la Compagnie des Architectes.

Le lot No. 10 forme l'encoignure des rues des Architectes et St. Ferdinand, et mesure 26 pieds 6 pouces de face à la première rue, sur 119 pieds [illegible] pouces et 8 lignes de profondeur et de face à la seconde, avec l'édifice en briques et à trois étages qui s'y trouve, étant le No. 12 de la grande bâtisse de la Compagnie des Architectes.

2o Tous les droits, titres et intérêts du failli sur une certaine portion de terre située en cette ville et mesurant (mesure française) environ 30 pieds 6 pouces de face à la rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine, sur environ 155 pieds de profondeur, plus ou moins, avec les édifices qui s'y trouvent, consistant en un grand magasin d'entrepôt avec l'usage d'un petit chemin [illegible] qui est placé entre l'entrepôt et le magasin contigu, appartenant dernièrement à James H. Field & Co.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés par l'acheteur et endossés à satisfaction, avec sécurité par hypothèque sur la propriété vendue.

3o. Un certain lot de terre situé dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, mesurant (mesure anglaise) 65 pieds 9 pouces de face à la continuation de la rue St. John, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois et cuisine. Le dit lot est de la même profondeur que les lots No. 6 et 7 dans l'îlet No. 17, d'après un plan dressé par C F Zimpel, en date du 1er mai 1834 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public.

Conditions—Les mêmes que ci dessus.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. B. Conant, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E-Unis.
13 jt—3t en 3d

AUX CONSTRUCTEURS—Les soussignés ont constamment en vente de la peinture de toutes couleurs, de première qualité; aussi, des verres à vitres, de la térébenthine, [illegible], rouge de plomb, &c. qu'ils offrent à vendre à bas prix. JARVIS & ANDREWS,
10 juil 20 Commune

VERDEGRIS—20 caisses verdegris broyé à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO.
10 juil 74 Camp

EAU-DE-VIE ET CHAMPAGNE—5 demi pipes eau de vie de Seignette, [illegible] quarts; 50 paniers champagne, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
10 juil 74 Camp

CIDRE—75 barils cidre de Newark, qualité supérieure, en bouteilles et en quart, à vendre par
10 juil FOSDICK & BRO 74 Camp

SAVON—100 caisses No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
3 juil 94, Tchoupitoulas

BALAIS—250 douzaines balais de paille, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
3 juil 94, Tchoupitoulas

COTON en pelotes et fil en bobines, bonne qualité, sujets au drawback, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par R. D. BLOSSMAN, 86 Bienville

FROMAGES—En débarquement du navire Creole, du Havre, et à vendre à bas prix par les soussignés, 150 Fromage pâte grasse, très frais. 200 do tête de maure.
FORCADE & Co, 13 rue du Canal. 20 ja

[illegible] FORCADE & Co. 13 Canal

[illegible] FORCADE & Co, 13 Canal

SUPPLEMENT A LA PREMIERE LISTE DES MEDECINS, PHARMACIENS, etc.
Qui exercent légalement dans l'Etat de la Louisiane.

Autenrieth, W.	M. D.	N. O.	Hart Alex	M. D.	N. O.
Binaghi, A.	M. D.	do	Holmes H. J.	do	B. Rge.
Blanchard, P.	Ch.-Den.	do	Jones, G.	Phar.	N. O.
Brent, W. T.	M. D.	do	Jourdan, B.	do	B-Rouge
Bousseau, J. M.	M. D.	Lafay	King, W.	M. D.	N. O.
Brout, J. C.	do	Iber	Logan, Th. M.	do	do
Brasset J. J. A.	do	Natchi.	Louit,	do	Thibodeaux
Bingey J. P.	do	Ascen	Martin, P.	Phar	N. O.
Belknap W. B.	do	Feliciana	Massey, P. L.	do	do
Carey, Orson,	do	N. O.	Mackie, J. W.	M. D.	do
Corcoran, Mme. accou.	do		Nabonne S.	do	Attak.
Cox E. J.	M. D.	do	Osborne, J. J.	do	N. O.
Chabaud, Ch. G.	do	do	Penistor,	do	do
Demarre, J. L.	do	St Jques	Palmer, E.	do	St Jques
David, C.	phar	N. O.	Rushton, W.	do	N. O.
Dowler, Bennet,	M. D.	do	Ritchie, J. B.	do	do
Dowler, M. M.	do	Lafay	Rostrup, U.	Phar	do
Easton, R.	do	N. O.	Rhodes J.	M. D.	do
Egan James S.	do	do	Sanchez, Jph.	do	Jeffer.
Edwards, H.	do	do	Schnetter, J. E.	Phar	N. O.
Eustis, J. B.	do	do	Shaw, J. B.	do	do
Fourse, J. M.	do	do	Slade, J. B.	M. D.	do
Farrell J.	do	do	Snowden, C. F.	do	do
Fox, R. W.	do	B. Rge	Stone, W. K.	do	do
Fortineau,	do	St-J-B	Stead, W.	M. D.	N. O.
Galindo, Rd.	do	N. O.	Towles, Ths.	do	B. Rouge
Graham, L. W.	do	do	Turead James	do	St Jques
Gougout, J. C.	do	Vermil.	Vissier, Alex	do	O. B. Rge
Guilleau, L. E.	do	Iber.	Wederburn A. J.	do	N. O.
Harral, G. K.	do	N. O.	Wederstrand, J. C.	M. D.	do
Harrison, J.	do	do	Young, A. C.	do	do

Par ordre du Comité médical d'examen pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane.
14 juin—8 DUFILHO, Jr. Secrétaire.
Le Courrier copiera cet avis.

INSTITUTION ROLLAND.

MR. DESIR DELPUGET, professeur depuis cinq ans dans l'Institution fondée par M. O. Rolland, a l'honneur d'informer les parens en général, que par suite de la fermeture de cet établissement et cédant aux conseils de plusieurs pères de famille, il prend à la date de lundi 29 juillet, la direction de l'institution de M. Rolland avantageusement connue, et située rue du Bayou, encoignure Marais.

M. Désir Delpuget se propose d'y continuer l'emploi [illegible] méthode qui lui est particulière et à l'aide de laquelle il a obtenu jusqu'à ce jour, pour l'écriture et la lecture principalement, des résultats aussi prompts que satisfaisants.

Il ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance des parens qui voudront bien lui envoyer leurs enfans.

Un professeur d'anglais d'un mérite reconnu est attaché à l'établissement. 20 juil—8

AVIS AUX MARCHANDS.
A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART

UN magasin parfaitement achalandé situé à Cloutierville l'un des lieux les plus agréables de la paroisse Natchitoches.

Les soussignés propriétaires du dit magasin feront à l'acheteur les conditions les plus avantageuses.

S'adresser pour de plus amples informations à

MM. Vincent, Coudreau,	E. F. Garnier,
Doron & [illegible],	J. F. Garnier,
Doron & Queyrouze,	Jh. Garnier,
A. Moutra,	A. Garnier,
Oscar Roubieux,	Dinan & Laboissière

20 juillet.

AVIS AUX HABITANS COTONIERS.

LE soussigné offre à vendre ou à louer une habitation favorablement située près du confluent de la rivière aux Cannes et du rigolet Bondieu. Cette habitation est composée de maisons de maître, moulin à coton, moulin à maïs, le tout dans les plus parfaits états de conservation et d'entretien. On donnera des conditions avantageuses en [illegible].

Les nègres qui sont sur la dite habitation seront vendus pour du comptant à des prix très modérés. S'adresser à Cloutierville, paroisse de Natchitoches à
20 jt E. F. GARNIER.

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

LE soussigné, considérant l'époque avancée de la saison, et ayant un grand stock de marchandises en mains, les offre en vente en gros et en détail, à des prix plus bas que d'ordinaire—et même pour [illegible] au dessous du prix coûtant.

Mousseline jaconat et batiste, nouveaux genres, d'une yard de large, à 18 3/4 cents.

Idem superfine et Linon à [illegible] cents, que l'on vendait dernièrement 50 cents.

Superbes Organdis et Baizerines, nouveaux genres, 25 à 30 cents.

Baizerines et Mousselines, pour costumes du matin, à très bas prix.

Balzorines et Barèges croisés, à 20 cents.

Idem très-fines, de 40 à 50 cents (que l'on vendait dernièrement 75 à 87 cents.

300 douz. Bas et demi bas en coton, qualité supérieure, de 6 à 12 1/2 cents.

[illegible] pièces beau Calicot à 6 cents.

100 idem superfin, de 10 à 12 1/2 cents.

Un grand assortiment de Cotonnades à très bas prix.

Mouchoirs batiste [illegible] de 18 3/4 à 25 cents chaque.

Marchandises de toutes sortes, en fil; Toiles à chemises et à draps, et Toiles à pantalons.

Ombrelles et [illegible], de tous prix.

Cotons à chemises et à draps, de 4 à 15 cents.

Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls Bretelles, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à l'usage des familles et des habitants—Le tout à vendre à bon marché, par
C. M. SIMPSON, 40, rue Chartres, entre celles de la Douane et Bienville

N. B.—Venant d'être déballé, 2000 yardes de Mousselines de [illegible] jaconat, de batiste, d'organdis et de mousseline de laine [illegible] d'une yarde de large, garantie bonne teinture, à 18 3/4 cents. Aussi, 4 caisses toile d'Irlande supérieure, et véritable, de 25 à 50 la pièce. 17 juil—3o

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES auspices flatteurs sous lesquels, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er juin de cette année, sont un nouveau gage de son succès, de sa permanence et de sa future utilité.

Depuis la publication du prospectus, le soussigné s'est assuré les services d'un docteur médecin, Mr. Gilpin de Covington, qui visitera le collège tous les samedis. L'instruction religieuse des enfans catholiques est confiée au Rev. [illegible], curé de Covington, et celle des élèves protestants est placée sous les soins du Rev. Dr. Macaulay.

Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège. Il y a maintenant sept professeurs, deux prêtres, deux chapelains et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, l'éducation la plus complète sera donnée aux élèves.—Une discipline à la fois stricte et [illegible] sera rigoureusement maintenue, [illegible] Mais quoique décidé à être strict et ferme dans le maintien de cette discipline, en aucune circonstance, les punitions corporelles ne pourront être employées.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfans, pourront obtenir les informations nécessaires en s'adressant à M. A. Baudoin, 202 rue Bourbon, agent, ou aux personnes dont les noms suivent, qui ont leurs enfans au collège de Mandeville:

H. le juge Simon, de la Cour Suprême
Hon. W. Freret
MM. B. F. Lebeau, Manuel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, R. M. Carter, Gabriel Montamat, J. Bayon, Wm. F. C. Duplessis, Daniel Frederick, George White [illegible]

LOUIS ELKIN, Président.

On trouvera le prospectus du Collège de Mandeville chez les principaux libraires de cette ville.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,
A MANDEVILLE.

LES parents et les tuteurs sont respectueusement informés qu'une MAISON D'EDUCATION pour les jeunes personnes vient de s'ouvrir dans le village de Mandeville, sur le lac Pontchartrain.

L'institution est sous la direction immédiate de Madame [illegible] D. McKanus. Elle s'est adjoint, pour l'enseignement des différentes branches d'étude qu'on y poursuit, des institutrices qui se recommandent par leur expérience et par leur instruction.

Outre les avantages inhérents à une culture éclairée de l'intelligence, l'institution présente toutes les conditions désirables pour les exercices physiques, qui contribuent d'une manière si efficace au développement du corps et de l'esprit. L'établissement est situé près du lac, et les élèves pourront jouir tous les jours, au profit de leur santé des délices et de la salubrité de ses eaux.

REFERENCES.

Hon. Juge Simon,	MM. J. A. Merle,
MM. B. J. [illegible],	W. F. C. Duplessis,
T. O. [illegible],	L. [illegible],
B. F. Lebeau,	G. Montamat,
Mlle. Clotilde Bernet,	L. Elkin,
	Dr. Gilpin, Covington.

S'adresser pour plus amples renseignements au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade. 11 juillet—1m

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES
Mrs MONDELET & Co
Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hôtel d'Orléans.

ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés qu'ils reteignent toutes sortes d'étoffes en pièces, telles que soieries, mousselines, satins de laine, draps, rubans, crêpes, velours, [illegible] et parapluies en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'ils mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils [illegible] les marchands à profiter de la saison d'été [illegible]

SUCRE—[illegible] caisses sucre brun de la Havane, venant d'arriver par le brick T Street, de la Havane, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane des meilleures marques, tels que Regalias, Canones [illegible] et Principes, en débarquement du brick T. Street, à vendre par REYNAUD & FALLON
18 jt 34, Tchoupitoulas.

VINS Français en caisses et barriques, St-Julien, Montferrand, Château-Margaux, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 18 jt

EAU DE VIE de Cognac, marque J. J. Dupuy [illegible]; Cognac de Champagne, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas. 18 jt

LIQUEURS—Absynthe en caisses de 12 bouteilles, Champagne et Anisette en paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON,
18 juil 34 Tchoupitoulas

HUILE—Huile douce, en paniers, à vendre par REYNAUD & FALLON,
18 juil 34 Tchoupitoulas.

CAFE de la Havane—A vendre par REYNAUD & FALLON,
18 juil 34 Tchoupitoulas.

PEAUX DE VEAU françaises, et cuir à semelles du pays à vendre par REYNAUD & FALLON,
18 juil 34 Tchoupitoulas.

HUILE DE TANNEUR—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS,
18 juil 100 rue du Camp.

SALERATUS—Un petit lot de la manufacture de Boston, en barriques et barils, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par E & E. DAVIS,
18 juil 100 rue du Camp

CIGARES DE LA HAVANE—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS,
15 juil 100 rue du Camp

MOULINS A COTON, améliorés—De Carver—Les agents de ces moulins sont à même de les offrir à des prix réduits. GEO. GREEN & BRO.,
18 juil 25 Gravier

CORDAGE DE MANILLE—110 rouleaux de 1 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO,
18 juil 25 Gravier

CAFE DE RIO—3000 sacs à vendre par GEO. GREEN & BRO.
18 juil 25 Gravier

CACAO—[illegible] sacs Cacao de Guayaquil, à vendre par J. N. RICULFI,
18 juil 10 Tchoupitoulas

TOILE—4 caisses contenant 75 pièces, à vendre par J. N. RICULFI,
18 juil 10 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—A vendre par les soussignés: [illegible] DITTRICH & SHANNON, 29 Poydras

[illegible]